



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

**Service de la coordination des politiques culturelles
et de l'innovation**

**Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la
technologie**

Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales Appel à projets de recherche 2012

Paris, septembre 2011

SOMMAIRE

Préambule.....	3
I. Le cadrage de l'appel à projets de recherche.....	4
II. Les axes de la recherche.....	7
III- Modalités de présentation, critères de sélection, conditions de financement.....	13
IV. Dossier de réponse à l'appel à projets.....	15
ANNEXE 1 : Le contexte de l'appel à projets de recherche.....	16
ANNEXE 2 : Formulaire de réponse pour l'appel à projets de recherche 2012.....	19
ANNEXE 3 : Lettre d'engagement de participation.....	25

PREAMBULE

Le ministère de la Culture et de la Communication lance un appel à projets de recherche « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales ». Il est initié par le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie¹(DREST), en association avec les directions et services du ministère : Délégation générale à la langue française et aux langues de France ; Direction générale des patrimoines² ; Direction générale des médias et des industries culturelles³ ; Direction générale de la création artistique⁴.

Cet appel s'inscrit dans la suite des programmes de recherche initiés depuis plusieurs années par le ministère de la Culture et de la Communication. Ceux-ci lient l'analyse des politiques culturelles, dans leurs dimensions nationales et territoriales et celle des dynamiques sociales⁵. Ces recherches, qui ont donné lieu à publication⁶, ont permis de mettre en œuvre des formes partagées de réflexion sur les pratiques, et d'en questionner les attendus et les effets. En impliquant une diversité d'acteurs (élus, responsables de la politique de la Ville, écomusées et musées de société, directeurs d'équipements culturels, médiateurs), elles ont montré l'intérêt de recherches favorisant le croisement de points de vue. Cette démarche rencontre aujourd'hui la réflexion suscitée par la création de filières doctorales dans les écoles d'architecture et les écoles d'art sur la formalisation et la légitimation de formes de recherche dérogeant avec les canons académiques. Ces recherches ont également contribué à la prise en compte de la complexité des réalités sociales contemporaines, en France et dans le monde, et à une réflexion sur la « diversité culturelle », allant au-delà de l'affirmation de l'universalisme et de la défense de l'« exception culturelle ».

¹ Ex-Mission de la recherche et de la technologie (MRT)

² Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique ; Département de la politique des publics ; Service des musées de France/ Bureau des réseaux professionnels ; Service interministériel des archives de France/Archives nationales/Département de l'action culturelle et éducative

³ Service du livre et de la lecture/Département du patrimoine et de la politique numérique

⁴ Département des écoles supérieures d'art et de la recherche

⁵ Programmes « Lien social dans les périphéries urbaines » (1991-1995), puis « Cultures, villes et dynamiques sociales » (depuis 1996), « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville » (2000 – 2004), Programmes de recherches territorialisés dans diverses régions.

⁶ Métral Jean, *Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville*, La Documentation française, 1997 ; Métral Jean (coordonné par), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, L'Aube, 2000 ; Bruston André (dirigé par), *Des cultures et des villes. Mémoires au futur*, L'Aube, 2005

I. LE CADRAGE DE L'APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

1. Les postulats

L'interculturel

En réponse à l'interpellation que constituait l'Année européenne du dialogue interculturel, les réflexions menées dans le groupe de travail ont d'emblée souligné que ce ne sont pas les cultures qui dialoguent entre elles, mais bien des individus socialisés, des citoyens ou résidents de France et d'ailleurs, et que les cultures ne sont jamais des totalités homogènes et monolithes. C'est pourquoi le terme de dialogue interculturel, excessivement marqué par les enjeux géopolitiques et par les ambiguïtés conceptuelles, a été écarté au profit de la notion de pratiques interculturelles, qui privilégie la perspective de l'expérience et les logiques d'acteurs.

La problématique interculturelle a ainsi été posée comme un outil temporaire et perfectible pour interroger, à un moment donné, une situation de complexité au sein des sociétés et entre les sociétés. Dans le cas présent, sa pertinence tient à la manière dont elle permet d'interpeller l'ensemble des institutions patrimoniales sur un ensemble de priorités qui touchent au cœur de leur mission. C'est sous cet angle que le terme « interculturel » constitue le postulat principal du présent appel à recherche. Il est le **mode d'interrogation structurant** de toutes les recherches auxquelles le présent appel doit donner lieu.

Un état des lieux des connaissances⁷ mené en 2010 en préalable à l'appel à recherche a fait ressortir que la plupart des travaux initiaux sur l'interculturel se sont fondés sur l'idée d'une diversité culturelle qu'il faudrait gérer efficacement par des modes de communication appropriés, aux fins d'une meilleure rentabilité du commerce international ou à des fins de paix sociale... L'idée qui prévaut dans cette approche, et dont il paraît important de se distancier, est celle de la gestion des populations. L'intention est plutôt de contribuer à une transformation des institutions et des pratiques.

Ensuite, force est de constater que, en France notamment, la réflexion sur l'interculturel s'est tout entière centrée sur les problématiques liées à l'immigration. Ce resserrement de la focale interculturelle sur l'immigration reste largement marqué par le prisme dit républicain, que l'on était en lui opposant systématiquement le modèle du multiculturalisme. Si les sciences humaines et sociales semblent avoir, depuis quelques années, dépassé cette dichotomie contre-productive, il est clair que, dans les pratiques ainsi que dans les perceptions institutionnelles dominantes en France, les problèmes restent encore posés strictement dans les mêmes termes. Il s'ensuit fréquemment une culturalisation de problèmes qui relèvent fondamentalement de l'égalité des droits, des statuts, des conditions de vie. Il s'ensuit également une difficulté plus générale à contextualiser la République en France, dans l'Europe et dans la globalisation, et à l'historiciser.

L'invitation faite aux chercheurs par rapport au postulat interculturel de l'appel à recherche se situe dans une autre urgence. Il s'agit de comprendre les altérités, dans leur multiplicité, et de penser leurs modes d'interaction et de relation, dans un souci de dégagement par rapport aux logiques de représentation dominantes. **C'est précisément sous cet angle du langage de l'altérité, ou des altérités, sous l'angle de la relation, que l'interculturel est appréhendé pour le présent appel**, sans préjuger des noms et interprétations donnés aux processus qui en résultent (traduction-transculturalité, métissages-hybridation-créolisation, branchements-rhizomes-connexions), et dans un souci de réarticuler principe d'égalité et réalité des différences (générationnelles, sociales, culturelles, de genre).

Donc, si l'on considère que l'interculturalité est matière de dissensus plutôt que de consensus, participant ainsi de la démocratisation de la société et des institutions, alors, la question sous-jacente au présent appel à recherche est bien celle du rôle des institutions patrimoniales dans la création du « commun », à partir des complexités contemporaines, donc de leur capacité à dépasser la reconnaissance de la diversité et à traiter ce qui fait débat, divergence.

La démarche

Au fil des trois années de travail écoulées, il est apparu avec force que les institutions patrimoniales gagneraient à être associées à des travaux de recherches menés sous l'angle de l'interculturel par les laboratoires et institutions universitaires intéressés. Dans le même temps, les séminaires et journées d'étude ont fait la preuve, si tant est que cela fût nécessaire, que les formes de réflexivité critique existant à la fois au

⁷ Ghislaine Glasson Deschaumes, *Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles. Jalons pour un état des lieux des connaissances* (septembre 2010). Disponible en ligne sur <http://www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

sein des institutions patrimoniales et dans le monde associatif sont de véritables aiguillons pour la recherche elle-même.

Aussi le second postulat du présent appel à recherche est de mettre en avant le principe d'une démarche partagée, d'un questionnement réciproque et d'une coproduction de savoirs entre institutions patrimoniales, chercheurs et monde associatif. Les mises en perspective des chercheurs, qu'elles soient proposées à l'intérieur d'un champ disciplinaire ou bien dans une logique d'interdisciplinarité, sont indispensables aux institutions patrimoniales pour approfondir ou systématiser leurs réflexions critiques et pour contextualiser leurs approches en les insérant dans des problématiques plus larges de recherche. De telles dynamiques nourrissent nécessairement l'action, tant en amont, dans la définition des projets scientifiques et culturels, que dans la mise en place et l'évaluation des actions. Pour le monde de la recherche en sciences humaines et sociales, la conduite de chantiers se situant à l'articulation entre les problématiques communes aux musées, archives et bibliothèques, peu travaillées dans leurs dimensions transversales, et la composante interculturelle, peu ou pas problématisée, peut être très fructueuse. Elle peut ouvrir des champs d'investigation nouveaux tout en permettant de tester de nouvelles méthodes et de nouvelles approches.

Le troisième type d'acteurs associés à cette démarche partagée est le monde associatif, dans ses composantes les plus diverses : associations menant des travaux de recherche tout en se situant dans une logique d'action et de projet, associations de médiation ou de formation coopérant avec des institutions patrimoniales, associations intervenant directement avec les populations pour *faire patrimoine* ou participant directement à la collecte et la constitution de fonds, associations se mobilisant sur les questions de revendications mémorielles. Souvent partenaires des institutions patrimoniales, se posant parfois comme concurrentes en proposant des projets alternatifs, elles paraissent encore peu connues du monde de la recherche, voire de celui des institutions patrimoniales. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans l'émergence d'attitudes ou de questions nouvelles, dans le développement de nouveaux processus de patrimonialisation, dans la constitution des publics en sujets agissants.

Dans le présent appel, le principe de démarche partagée doit être posé en amont, sous la forme d'un partenariat des institutions patrimoniales, des chercheurs, des associations, pour des recherches nouvelles, des états des lieux, des recherches-actions, des projets expérimentaux. Il s'agit donc de faire bouger les lignes habituelles de recherches, où le chercheur considère son objet d'étude comme extérieur aux modalités de la recherche et où l'institution patrimoniale considère le chercheur comme un prestataire de service guidé selon ses besoins. Les candidats devront donc veiller à préciser les modalités d'alliance qu'ils auront choisies et à les justifier sur l'ensemble de la conduite de la recherche, y compris dans les étapes de suivi, de restitution et d'évaluation.

2. Les objectifs de l'appel à projets de recherche

A partir du levier de l'interculturel, **l'objectif principal de l'appel à recherche** est de questionner systématiquement et de manière étayée les musées, les archives, les bibliothèques, voire d'autres institutions ou services patrimoniaux ayant en commun les problématiques de l'appel à projet, pour dégager des pistes de réflexion et d'action en termes de politiques culturelles dans des territoires de nature et dimension variées. **L'appel porte tant sur les processus patrimoniaux en usage dans les institutions patrimoniales que sur les phénomènes de patrimonialisation impliquant d'autres acteurs.**

Le présent appel à recherche s'inscrit dans une volonté de souligner le rôle primordial des sciences humaines et sociales, comme vecteur aujourd'hui indispensable pour aider à penser la complexité des sociétés contemporaines et les changements culturels mondiaux. Dans ce cadre, elles sont en particulier invitées à contribuer à une théorisation des pratiques interculturelles.

Ces recherches doivent permettre de combler des manques constatés dans la recherche, mais aussi de traiter des points aveugles, des impensés, des zones d'ombre décelés dans les pratiques des institutions patrimoniales.

Partant du fossé trop souvent constaté entre professionnels des institutions patrimoniales et chercheurs, l'objectif est enfin d'encourager de nouvelles manières de faire de la recherche, et plus particulièrement de réarticuler recherche et action au niveau des territoires. L'appel à recherche est donc une invitation à créer des occasions de rencontres, de convergences, d'alliances, tout en permettant à des institutions patrimoniales d'ouvrir sur leurs chantiers prioritaires des travaux de recherches.

3. Le type de répondants

Le présent appel à recherche s'adresse aux laboratoires de recherche, aux institutions patrimoniales et aux associations. S'inscrivant dans la continuité du groupe de travail « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales », il fait de la pluralité des partenaires un principe. Les projets proposés devront ainsi reposer sur une association entre au moins deux des trois types de partenaires. Il est donc demandé aux équipes répondantes, quelles qu'elles soient, laboratoires de recherche, institutions patrimoniales,

associations, d'indiquer les partenaires et les modalités de partenariat qu'elles mettront en œuvre, à toutes les étapes du projet (du recueil et du partage des informations aux modalités de restitution, de recherche et de valorisation, en passant par le pilotage de la recherche et la validation des acquis).

4. Nature des projets de recherche

Le présent appel à projets de recherche vise en priorité à travailler sur les projets patrimoniaux et processus de patrimonialisation déjà engagés ou en émergence. Il entend ainsi être un catalyseur d'intuitions, de réflexions, de dynamiques au travail dans ces projets et processus. Les recherches peuvent être de différentes natures.

1. Etat des lieux des pratiques, à n'importe quel stade du processus patrimonial, pour en dégager les limites et les potentiels.
2. Recherches qui entrent en dialogue avec des projets ou chantiers patrimoniaux.
3. Recherches qui sont parties prenantes d'expérimentations lancées par des acteurs du patrimoine.

Quelle que soit la forme retenue, le développement et le résultat de la recherche devront suivre des critères d'objectivité : questions conceptuelles sous-tendant la recherche, état de l'art, explicitation des présupposés, présentation des différents points de vue engagés dans la recherche, présentation et mise en débat des sources, explicitation des objets de débat et des différends, explicitation de la méthodologie employée, etc.

Enfin, les équipes candidates s'engagent à participer au séminaire-chantier du groupement d'intérêt scientifique « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » (GIS IPAPIC), à y restituer l'avancée de leurs recherches et à concevoir des modes de valorisation cohérents avec la logique de partenariat propre à cet appel.

5. Financement et durée

Pour favoriser la diversité et le nombre des projets, le financement apporté par le ministère de la Culture et de la Communication est conçu comme une aide incitative à explorer des thèmes et des modalités de recherche nouveaux. Aussi, les sommes allouées se situent dans une fourchette allant de 5 000€ à 20 000€ T.T.C, et n'excédant pas 50% du budget prévisionnel global du projet.

Les recherches devront se dérouler sur une période maximale de 18 mois.

II. LES AXES DE LA RECHERCHE

L'appel à recherche comporte quatre axes :

- La collecte et la valorisation des fonds;
- Le territoire, la territorialisation;
- Les acteurs, ou qui fait patrimoine ?
- La langue, les langues, la traduction.

Il vise à interroger les processus de patrimonialisation et les pratiques des institutions patrimoniales en se servant du levier interculturel et en observant comment il les bouscule. Il ne vise pas à susciter de nouvelles recherches sur le patrimoine en général, sa définition, ses acceptions et son rôle.

Il est fait le choix de ne pas exposer dans le présent appel à projets de recherche les bases conceptuelles et les éléments de connaissance des pratiques, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'un état des lieux déjà mentionné, auquel les répondants sont invités à se référer⁸.

1. La collecte et la valorisation des fonds

Les musées, les archives, les bibliothèques ont en commun de devoir mener une politique de collecte et de constitution des fonds, mais aussi de valorisation des "stocks" existants. La collecte et l'acquisition, la conservation et la médiation sont confrontées à des mutations profondes : nouvelles demandes politiques, sociales, culturelles, économiques, transformations dans les modes de représentation et d'interprétation et dans les modes de valorisation. Les travaux ont montré que, dans la recherche, la collecte et la conservation sont rarement étudiées dans leur rapport avec la complexité des sociétés et dans leur articulation avec les mutations culturelles. L'aspect technique de la collecte, de la conservation ou de la restauration est en général privilégié, alors même que toutes trois sont liées à des pratiques sociales et qu'elles engagent toutes trois des processus de légitimation déterminants. Comment la perspective interculturelle travaille-t-elle le champ des légitimités sur ce qui fait patrimoine ?

Sélectionner

Longtemps, en France, la sélection des objets a correspondu aux fonctions traditionnellement dévolues aux institutions patrimoniales : proposer l'accès à une certaine forme d'universalité de l'œuvre humaine et participer de la fabrique du discours de l'identité nationale. Ces fonctions ont amplement évolué au fil des dernières décennies, du fait de la complexification des sociétés, de l'interaction toujours plus manifeste entre création artistique et patrimoines, des changements que l'ère numérique entraîne dans l'accès aux collections et fonds patrimoniaux et aux savoirs. En outre, les fonctions dévolues aux institutions patrimoniales ne répondent pas toutes au même cahier des charges.

Les questions ici portent sur le processus de sélection et les modalités de conservation, voire de conservation-restauration. Elles visent à cerner comment les logiques institutionnelles, les logiques patrimoniales et les logiques de représentation travaillent les pratiques de constitution des fonds ainsi que la production des discours de légitimité ou d'illégitimité qui les sous-tendent. Qui a le pouvoir de dire ce qu'il est légitime ou non de collecter et d'acquérir, d'inventorier, de présenter, de désherber, de numériser ? En quel nom ?

Le geste même de la collecte varie selon les différents dispositifs et contextes territoriaux. De quoi/de qui une collecte aujourd'hui doit-elle être représentative ? Qu'inventorie-t-on comme devant *faire patrimoine* ? La question de la légitimité des objets et des fonds est-elle transformée par la prise en compte d'une diversité des formes d'expressions culturelles, par la transformation des représentations, voire par les différences de perception résultant des évolutions historiques et de la mondialisation des échanges culturels ? Sur la toile de fond de la circulation mondiale des œuvres d'art, la collecte et la commande d'art contemporain ayant pour objet la démocratisation de la culture jouent-elles comme une source d'interculturalité ? Sont-elles une contribution supplémentaire à la fabrique identitaire ? Dans les deux cas, à quel niveau (national, régional, local, de groupe) ?

Dans quel(s) contexte(s) et selon quelle(s) logique(s) les professionnels en charge de la constitution et de la gestion des fonds prennent-ils en compte la question des altérités, celle de la relation au sein d'une société, entre les sociétés, pour effectuer leurs choix ? Lorsque d'autres acteurs interviennent dans la collecte et la conservation, les complémentarités ou bien les conflits de légitimité s'articulent-ils autour d'un enjeu interculturel (évitement au nom de l'argument esthétique, prise en compte, reconnaissance et visibilité des différences, enjeux de négociation, dynamiques de traduction culturelle) ? Existe-t-il une lecture

⁸ Ghislaine Glasson Deschaumes, *Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles. Jalons pour un état des lieux des connaissances* (septembre 2010). Disponible en ligne sur <http://www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

"interculturelle" de l'existant, et quelles en seraient, le cas échéant, les modalités ? Quelle place tient la création artistique parmi ces modalités ? Précisément, l'art contemporain dans les institutions patrimoniales se voit-il dévolue une fonction qui manquerait aux collections et viendrait pallier un besoin supposé d'interculturalité ?

Situer

Parler de la contextualisation au sujet des objets et documents constituant les fonds des institutions patrimoniales, c'est souligner que l'objet naît dans une société, sert à des rituels, y compris ceux du quotidien des sociétés contemporaines, fonctionne à l'intérieur d'un système de références et de représentations et se voit doté d'une légitimité dans un temps et un lieu précis. L'histoire même de son parcours jusqu'au statut d'objet « patrimonial » est souvent passée sous silence ou, pire encore, tronquée ou édulcorée. A cet égard, dans quelle mesure l'esthétisation des modes d'exposition tend-elle à se substituer à leur contextualisation ?

Quant aux transformations que l'objet, ou le document, connaît dans ce déplacement ou parcours (physique, fonctionnel, symbolique) jusqu'à son classement comme élément patrimonial, elles sont également peu analysées. Enfin, la mise en relation de cet élément patrimonial avec le contexte de sa présentation et les modes de représentation qui gouvernent celle-ci peine à être questionnée. Pour les institutions patrimoniales, les enjeux de contextualisation concernent non seulement la collecte, mais le classement, la documentation sur l'histoire de l'objet ou du fonds collecté. Les enjeux de contextualisation portent aussi sur la manière dont objets ou documents sont mis à disposition, exposés, historicisés (ou non), mis en relation avec d'autres éléments du fonds (ou non), dont ils sont relus aussi à la lumière des nouvelles réalités sociales et culturelles de l'époque.

Qu'elle porte sur les objets ou fonds collectés, sur leur présentation (l'offre), sur les relations avec les publics ou les médiateurs, la contextualisation conditionne la transmission et les pratiques interculturelles. La recherche pourra s'intéresser à la manière dont ces pratiques interculturelles découlent d'interactions, résultent d'un processus.

Les questions adressées aux répondants du présent appel visent à examiner dans quelle mesure les éléments de contextualisation sont déterminants pour construire une approche interculturelle du patrimoine. Que disent à cet égard les parcours d'objets/fonds patrimoniaux, leurs évolutions, passages dans les réserves, ré-émergences ? Que disent les classements dans les archives ou au sein des bibliothèques, quels hiatus les principes normatifs actuels suscitent-ils, dès lors que l'on cherche à contextualiser le livre en langue étrangère, ou même le livre traduit ? Quels sont les non-dits, les effacements et les invisibilités propres aux processus de collecte, classement, valorisation/présentation ? Quels sont les choix d'indexation et les outils de recherche proposés pour permettre au public d'appréhender non seulement le sens et la place de l'objet ou du document situé dans la salle d'exposition ou de lecture, mais les transformations qu'il a subies au fil de son propre parcours ?

2. Le territoire, la territorialisation

La notion de territoire est généralement rattachée à une conception administrative, notamment en France. Le territoire est alors le cadre de mise en œuvre des politiques européenne et nationale, qui se complètent ou entrent parfois en conflit avec la demande politique locale en matière de patrimoine (qui fait patrimoine ? qu'est-ce qui fait patrimoine ?). Mais les sciences sociales ont également mis en lumière l'aspect désormais fluctuant de la notion de territoire et le caractère mouvant des territoires, notamment en Europe où les mutations des mondes urbains et ruraux, la fin souvent décrite de la sédentarité et les changements qui en découlent dans les modes de vie, les processus de métropolisation et les phénomènes périurbains ont entraîné une rupture avec une conception identitaire fermée du territoire. Les territoires, aujourd'hui, ne peuvent être appréhendés comme des isolats, coupés des contextes spatio-temporels local, transfrontalier, régional, national, voire mondial. Ils sont devenus poreux, en fonction de ceux qui les habitent, les traversent, y séjournent, y travaillent – et tout territoire doit toujours être *situé*. Ces évolutions invitent à interroger sous l'angle interculturel les logiques de fabrication et de reconnaissance patrimoniales au niveau des territoires, leurs permanences ou transformations.

Demande sociale, commande politique

Ainsi, que l'on privilégie l'interprétation administrative ou que l'on adopte une compréhension plus large et plus fluctuante des réalités du territoire, il semble que les institutions patrimoniales se trouvent souvent aux prises avec des injonctions contradictoires, qu'il importe d'analyser au plus près. Premièrement, dans les processus de patrimonialisation, comment se traduisent ces injonctions identitaires nationales et locales. Sont-elles compatibles les unes avec les autres ? Leur conflit produit-il des nœuds qui pourraient faire objet de débat ? Deuxièmement, l'injonction politique (nationale ou locale) prend-elle en compte l'injonction sociale, économique, culturelle, que l'on appelle parfois celle des publics, des usagers, ou encore

celle des touristes, autrement qu'au niveau de la réponse à l'offre ? Troisièmement, l'injonction normative internationale entre-t-elle en conflit avec la volonté de forger des pratiques ancrées dans les territoires et l'histoire des institutions ? Quatrièmement, qu'en est-il du désir transfrontalier ou transnational de « faire patrimoine commun » et de sa compatibilité, aujourd'hui, en Europe, avec le poids des logiques nationales ? Dans le même ordre d'idées, une combinaison réussie de l'injonction du passé et de l'injonction du contemporain, qui passe souvent par la dimension artistique, produit-elle nécessairement de l'interculturel ? Et l'approche interculturelle permet-elle de dépasser le conflit réel ou supposé, mais toujours *motif* de discours, entre l'injonction universaliste et celle de la réponse à la demande dans sa particularité ?

A partir de ces séries de questions, il s'agit premièrement de mieux comprendre de quelle nature sont les discours identitaires aujourd'hui portés (ou refusés) par les institutions patrimoniales, quels sont leurs présupposés et quels sont leurs ressorts. Il s'agit ensuite de mieux connaître ce que sont les imaginaires territoriaux portés par les institutions patrimoniales, s'ils sont statiques ou mouvants, s'ils prennent en compte les enjeux de frontières de façon dynamique ou bien nourrissent des logiques de séparation et de division.

Ensuite, l'impact des contextes territoriaux (sociaux, historiques, politiques, économiques) sur la manière dont les institutions s'emparent (ou non) de la question interculturelle appelle une attention particulière. Vivent-elles comme une contradiction interne la nécessaire prise en compte des réalités sociales et économiques composant le territoire et l'horizon d'universalité dans lequel s'inscrivent souvent leurs missions ? Sont-elles au contraire poreuses et perméables aux mutations d'un territoire dans l'espace et le temps, et sont-elles outillées pour capter ces changements, les catalyser éventuellement, et en tout cas les traduire dans les métiers, notamment en développant leurs propres pratiques interculturelles ?

Enfin, la demande des élus à l'égard des institutions patrimoniales est souvent forte, au niveau des territoires. Les musées, les archives, les bibliothèques participent du développement culturel et social, mais elles sont également des facteurs de rayonnement économique et de compétition politique. Existe-t-il une demande politique en direction de l'interculturel ? Si oui, comment est-elle prise en compte dans les cahiers des charges des institutions patrimoniales, voire dans leurs projets scientifiques et culturels ou d'établissement ? Son traitement se limite-t-il à la médiation ? Si tel est le cas, comment la médiation est-elle traitée ? Est-elle pleinement intégrée aux services de conservation et associée à toute la chaîne patrimoniale ou, en quelque sorte, externalisée, avec des degrés divers allant d'une mutualisation des services des publics à une concession à des prestataires extérieurs (associations, intervenants ponctuels, etc.) ?

Principes normatifs et invention des pratiques

Si les institutions internationales et intergouvernementales réfléchissent sur le patrimoine et ses institutions et arbitrent à leur sujet, il est en revanche clair que l'impact de leurs principes normatifs sur les institutions patrimoniales fait l'objet de peu de travaux. Ce champ peu exploré paraît pertinent dans le cadre des priorités du présent appel à recherche. Plusieurs séries de questions se posent.

Au regard des enjeux interculturels, il paraît important de questionner les marges d'initiative et d'invention des institutions locales et/ou nationales face aux normes et codes en vigueur. Quelles sont les incidences du code du patrimoine sur les pratiques ? Quels sont les effets, contradictoires ou non, sur les institutions patrimoniales du développement d'une vision et de stratégies européennes et internationales en matière de patrimoine ? Enfin, dans un contexte déjà décrit de développement des normes européennes et internationales et de mondialisation des conceptions et vocabulaires relatifs aux politiques de renforcement de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, il paraît important de questionner les marges d'initiative et d'invention des institutions locales et/ou nationales. En quoi peuvent-elles par exemple contribuer à redéfinir les canons d'une politique patrimoniale et mémorielle européenne, si tant est qu'elle existe, à y faire surgir du débat ? Comment peuvent-elles à leur tour contribuer à orienter les préconisations et conventions européennes et internationales vers ce qui paraît un enjeu de société primordial : la construction du commun, résultant non d'un consensus normatif, mais d'une compréhension et d'une mise en traduction culturelle des différences ?

3. Les acteurs, ou qui fait patrimoine ?

Alors que la notion d'acteurs était centrée au départ sur les acteurs des institutions patrimoniales, le groupe de travail a modifié son approche au fur et à mesure des séminaires, en conférant à la notion d'acteur son sens plein de sujet agissant. Ce choix est lié à l'accent mis par le groupement d'intérêt scientifique « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » sur les processus de patrimonialisation et la question de savoir qui fait patrimoine, à toutes les étapes. Il conduit à interroger sous l'angle de l'interculturel les catégories dans lesquelles les institutions pensent les destinataires de leur action. Il importe donc d'envisager aussi les publics comme acteurs potentiels d'un projet commun et de questionner les nouvelles pratiques interculturelles qui devraient nécessairement en découler, notamment en termes de formation des personnels. Enfin, d'autres acteurs, individuels et collectifs (par exemple, les communautés

patrimoniales⁹), interviennent dans les processus de patrimonialisation et les politiques mémorielles, animés d'un souci de reconnaissance sociale, culturelle, voire politique. Interroger leur rôle dans le renouvellement des approches patrimoniales, plus particulièrement sous l'angle interculturel, paraît également une priorité.

Conflits de légitimité, juxtaposition de légitimités, nouvelles légitimités sont au travail, d'où la question centrale du présent appel à recherche : « Qui fait patrimoine ? »

Enjeux de métier, enjeux de participation

D'abord, face à ces nouvelles réalités, comment les professionnels, qui représentent souvent leur institution comme un espace-frontière, avec un "dedans" et un "dehors", conçoivent-ils leur rôle et leur métier ? Sont-ils outillés et formés pour faire face à des modifications concernant ceux-ci ? La question porte notamment sur les marges de liberté d'action à l'intérieur des limites imposées par le droit dans lequel les institutions et services patrimoniaux s'inscrivent, et sur l'ouverture d'espaces de négociation.

Ensuite, il importe de mieux connaître ces nouveaux acteurs patrimoniaux extérieurs aux institutions en tant que telles, les raisons pour lesquelles ils investissent le champ patrimonial, les nouveaux rôles qu'ils s'attribuent et/ou qui leur sont reconnus, et de pouvoir évaluer ces formes de participation dans la perspective interculturelle. S'agit-il de demandes de reconnaissance mémorielle et patrimoniale, individuelle ou de groupe, d'introduction de voix plurielles dans les lectures et récits patrimoniaux proposés par l'institution, et/ou même de logiques de construction de l'en-commun ? En s'interrogeant sur les effets de l'intervention du "public", il s'agit donc non seulement de mieux connaître la réalité de la réception et de l'appropriation, ses nouvelles formes, liées ou non aux innovations technologiques, mais aussi ses effets en propre sur les processus de patrimonialisation. Il s'agit aussi de questionner la manière dont les institutions patrimoniales répondent à ces interventions, soit qu'elles les considèrent comme des demandes nécessitant une simple adaptation de l'offre, soit qu'elles les incluent plus fondamentalement dans leur perspective.

Médiation, réception

La réception des collections et des fonds par le public reste peu connue et peu interrogée sous l'angle interculturel choisi ici. Elle dépend de la relation établie par les différents acteurs entre les publics et les fonds. Et c'est à partir de cette priorité qu'un besoin de recherches complémentaires sur la médiation se révèle nécessaire. La médiation est entendue ici à la fois comme posture, qui engage tous les acteurs, et comme fonction, qui concerne plus spécialement l'exercice d'un métier. Si la médiation est une intelligence du rapport entre un patrimoine et un public, supposant la connaissance documentée de l'un et de l'autre, comment son approche participe-t-elle de l'interculturel ?

Plus précisément, comment peut-elle être un catalyseur privilégié de l'interculturel ou au contraire un obstacle à celui-ci ? A cet égard, il paraît important d'étudier l'incidence positive ou négative d'une médiation conduite en fonction des segments de publics qui lui sont désignés comme prioritaires ou "publics cibles", tout en se demandant qui définit le type de public jugé comme étant prioritaire. Dans la même ligne, quel est le type d'effet produit par l'externalisation de la médiation (associations, structures extérieures) ou encore par la mutualisation des services des publics sur la transmission et sur la réception ? Quelle est l'incidence sur la médiation d'une valorisation de la sensibilité et d'un appel privilégié aux émotions ? Il serait particulièrement utile d'étudier des pratiques diversifiées de médiation, qui inventent d'autres modes opératoires, et qui aident à repenser la notion de médiation sous l'angle interculturel.

Il est en outre important de décrire et d'analyser dans la perspective interculturelle ce que sont les différentes postures aussi bien de médiation que des médiateurs et ce qu'elles impliquent. Les modalités de médiation et de réception tiennent-elles à des postures individuelles, à des subjectivités, ou à une redéfinition du métier lui-même ? Dès lors que l'on parle de métier, les médiateurs sont-ils perçus comme des acteurs à part entière des institutions patrimoniales, parce qu'ils se situent dans l'entre-plusieurs, entre les pouvoirs publics, l'institution et le public, entre les publics, entre les métiers du patrimoine et les usagers, etc. ? Comment situer leur fonction et leur pertinence aujourd'hui, et comment réfléchir à leur formation du point de vue de l'interculturel ?

4. La langue, les langues, la traduction

Les travaux de groupe de travail « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » ont fait ressortir qu'il est impossible de tenter de penser les problématiques interculturelles sans poser la question des langues, des langues comme cultures, des langues comme mondes. Si les langues sont désormais valorisées en tant que patrimoine immatériel et pleinement intégrées à la perspective de la Convention de l'UNESCO sur protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, elles sont rarement prises en compte dans la manière dont elles construisent et travaillent les représentations patrimoniales.

⁹ Terme emprunté à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)

Plus encore, les travaux ont montré que les langues en France sont, dans la majorité des cas, un impensé, à quelque niveau et dans quelque champ d'action de l'institution patrimoniale que l'on se situe (collecte, classement, organisation de l'offre, présentation au public) – un impensé qu'il s'agit de comprendre pour mieux agir. Penser les langues dans leur épaisseur conduit nécessairement aussi à penser les enjeux de traduction. Puissant opérateur interculturel, la traduction est ce par quoi les différences et les différends sont mis au travail pour produire un sens qui n'est jamais celui de la copie conforme à l'original, mais bien plutôt celui d'un *sens* tiers. La traduction, comme traduction culturelle, ouvre une voix fructueuse pour penser l'interculturel comme dissensus et déplacement.

Vouloir relier les problématiques de l'interculturel à celles des langues et de la traduction, c'est donc ne pas s'en tenir au constat de la diversité et de la différence et se proposer d'autres modes d'approche pour réfléchir au commun. C'est s'en donner les moyens. Mais c'est également permettre aux institutions patrimoniales de questionner les langues.

Un premier ensemble de questions vise donc à interroger les institutions patrimoniales, leurs cadres de références, leurs pratiques, leurs modes de communication depuis cette présence-absence de la langue. La question peut se déployer depuis la France, en se demandant quelle est la place faite aux différentes langues de France dans les institutions patrimoniales nationales et locales, en observant quels problèmes de patrimonialisation les langues locales posent aux musées, aux archives, aux bibliothèques. Elle peut également se déployer au niveau européen, avec des recherches comparatives sur les liens entre la légitimité de la langue majoritaire et les légitimités patrimoniales ou bien encore sur le rôle des langues, qu'elles soient écrites ou non, dans la construction du récit patrimonial (dans les musées de société, les musées d'histoire, les musées d'ethnologie) et la fabrique du processus patrimonial. Les langues sont-elles prises en compte sous l'angle de la clôture identitaire, entraînant une séparation des patrimoines autour de la question linguistique, sous l'angle d'un territoire toujours déjà en traduction, sous l'angle d'un statut subalterne finissant par conquérir sa place légitime au musée, dans les archives, dans les bibliothèques ?

Un deuxième ensemble de questions tient aux offres plurilingues des institutions patrimoniales, en fonction des populations présentes sur le territoire, des relations transfrontalières, des flux touristiques. Il s'agit d'observer les pratiques en la matière, leurs limites, les conséquences des obstacles rencontrés. Dans cet ensemble, les processus de traduction liés à l'offre plurilingue doivent également être posés. La traduction vers telle ou telle langue appelle-t-elle pour autant une véritable traduction culturelle du patrimoine ? Qu'est-ce qui peine à être traduit ? Déployée plus loin, la question est bien de savoir dans quelle(s) langue(s) penser une politique européenne du patrimoine et une politique européenne de la mémoire.

Enfin, un troisième champ de questions tient à la place des langues du monde dans les processus de patrimonialisation en France et/ou en Europe. Dans quelle(s) langue(s) les immigrés sont-ils invités à faire patrimoine commun – lorsqu'ils le sont ? Quels sont le statut, la place, la visibilité dévolus à leurs langues, à leurs imaginaires, à leurs systèmes de pensée et à leurs savoirs dans les bibliothèques - achat, catalogage, visibilité, accessibilité, inventaire ? Leurs langues sont-elles réellement perçues et appréhendées dans toute leur épaisseur, comme langues de culture ?

III- MODALITÉS DE PRÉSENTATION, CRITÈRES DE SÉLECTION, CONDITIONS DE FINANCEMENT

1. Modalités de présentation des projets de recherche

Les réponses à cet appel à projets se feront obligatoirement avec le formulaire ci-joint (voir annexes) et devront être retournées au DREST.

Le comité de sélection des recherches réuni par le ministère de la Culture et de la Communication évaluera les propositions sur la base de critères scientifiques (problématique et méthodologie), de la qualité, de la pertinence et de la réalité des partenariats proposés.

Il est constitué du comité de rédaction de l'appel à projet, des représentants du ministère de la Culture et de la Communication à l'initiative de l'appel à projets, de représentants d'institutions et d'experts scientifiques.

2. Critères de sélection des projets de recherche

1. Il est rappelé que le présent appel à recherche s'adresse aux laboratoires de recherche, aux institutions patrimoniales et aux associations et qu'il fait de la pluralité des partenaires un principe.
2. Les projets proposés devront ainsi reposer sur une association entre au moins deux des trois types de partenaires. Il est donc demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement la nature des partenariats engagés et de produire pour chacun d'entre eux une lettre d'engagement dans la recherche concernée.
3. Un seul coordonnateur scientifique sera identifié par projet. Cette personne assurera le lien avec le ministère de la culture et de la communication.
4. Les propositions de recherche attendues doivent répondre aux axes de recherche décrits ci-dessus et comporter un état de l'art.
5. Les recherches devront se dérouler sur une période maximale de 18 mois.
6. Le financement sollicité auprès du ministère de la Culture et de la Communication doit se situer entre 5 000€ et 20 000€ et ne pas excéder 50% du budget prévisionnel global.
7. Le formulaire de renseignements devra être complet et la description du projet précise.
8. Les participants au projet commun de recherche devront fournir une autorisation de participation écrite du responsable de leur institution. Celle-ci devra être obligatoirement jointe au dossier pour qu'il soit éligible.
9. Les équipes retenues s'engagent à participer au séminaire de suivi des recherches organisé par le GIS IPAPIC.

10. Elles s'engagent à faire des restitutions sur les terrains d'investigation concernés, en veillant à associer l'ensemble des parties prenantes, et à mener des actions de valorisation dans cette même logique.
11. Elles s'engagent à fournir, en sus du rapport final, un article de synthèse présentant les résultats de la recherche, en vue de publication.
12. Les équipes candidates doivent mentionner explicitement tout projet de recherche auquel leurs membres participent dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées, le type et le montant des financements correspondants.

3. Conditions de financement

L'institution dont dépend le coordonnateur scientifique sera celle qui recevra la subvention de recherche et en assurera la gestion.

Dépenses prises en compte pour la subvention

Le budget global du projet devra être évalué H.T. et T.T.C .

Les dépenses subventionnables prévisionnelles doivent être intégralement prévues dans le formulaire de réponse. Les coûts imputables au projet doivent correspondre aux dépenses réelles et strictement rattachables à la réalisation de celui-ci, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire. La réalité de ces dépenses doit pouvoir être prouvée à tout moment.

Les dépenses prises en compte, qui apparaîtront dans le tableau de répartition de la subvention demandée au MCC, sont :

- les dépenses de fonctionnement : rémunération charges sociales **comprises (hors personnels**

permanents), frais de déplacement, frais spécifiques (petit matériel - au prorata de la durée du projet pour les matériels existants- fournitures et service) ;

- les dépenses d'équipements (acquisition) : la part des amortissements au prorata de la durée du programme, des équipements acquis pour sa réalisation, dès que leur coût est supérieur à 1 600 € H.T. ; la totalité du coût de ces équipements, s'ils ne sont pas réutilisables après la réalisation du projet.

- les frais généraux de gestion.

Sont exclues des dépenses prises en compte pour la subvention les coûts habituels de simple renouvellement de matériels.

Montant de la subvention

La subvention qui sera allouée au projet de recherche ne constituant pas, au sens de l'instruction fiscale n°100 du 16 juin 2006, la contrepartie totale ou partielle d'une livraison de bien ou d'une prestation de service, elle n'est pas soumise à TVA.

La subvention demandée est un pourcentage de la dépense prévisionnelle prise en compte, HT ou TTC selon le régime fiscal de la structure qui portera le projet.

Le montant prévisionnel de la subvention octroyée par le ministère de la Culture et de la Communication, et des aides publiques directes au projet pourra atteindre :

- 50 % de la dépense du budget global du projet, hors salaires publics et coût d'environnement, pour les organismes de droit public. En dehors de la part subventionnable, le montant des fonds propres apportés par chaque partenaire du projet sera chiffré.

- 50 % du coût réel H.T ou TTC (selon le régime de TVA applicable) pour les organismes de droit privé; 20% au moins de ressources propres devant figurer dans la part de dépense subventionnable.

Remarque sur la TVA

Trois cas sont envisageables :

1. L'organisme est exonéré de TVA : la dépense réelle supportée par l'organisme étant HT, la subvention sera un pourcentage de la dépense HT.
2. L'organisme est assujetti à la TVA et la récupère : la dépense réelle supportée par l'organisme étant HT, la subvention sera un pourcentage de la dépense HT.
3. L'organisme est assujetti à la TVA et ne la récupère pas : la dépense réelle supportée par l'organisme étant TTC, la subvention sera un pourcentage de la dépense TTC.

4. Suivi du projet

Un rapport sur l'état d'avancement des travaux devra être fourni à mi-parcours de la durée du projet. Il sera soumis à l'évaluation du conseil scientifique.

Le bénéficiaire doit déclarer l'achèvement du projet en remettant au DREST le rapport final de la recherche et le compte d'emploi final des crédits de la recherche. Le rapport sera soumis à l'évaluation et à l'approbation du conseil scientifique et du DREST.

Le versement intermédiaire et le versement final sont conditionnés par les règles énoncées ci-dessus.

Les fonds inutilisés à la fin du projet devront être restitués au MCC (décret du 30/06/1934).

Lorsque le programme n'a pas été réalisé ou lorsque le bénéficiaire n'a pas exécuté une ou plusieurs des obligations à sa charge, le DREST, après mise en demeure, peut annuler la subvention ou la réduire au prorata des obligations non réalisées, par décision notifiée au bénéficiaire et adressée, pour information, au responsable scientifique.

IV. DOSSIER DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Les formulaires de réponse (voir annexe 2) peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :
<http://www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

Pour être pris en compte, le dossier de réponse à l'Appel à projets de recherche 2012¹⁰ devra être envoyé en 4 exemplaires papier au DREST avec une version électronique au format .doc ou odt¹¹, **avant le 20 décembre 2011 à minuit, délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat Général
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie,
à l'attention de Madame Hélène Hatzfeld
182 rue Saint Honoré
F 75033 Paris cedex 01**

Contact : Madame Hélène Hatzfeld

Tel. : +33 (0)1 40 15 81 02

Mél: helene.hatzfeld@culture.gouv.fr

Tel. : +33 (0)1 40 15 80 45 (secrétariat), Fax : +33 (0)1 40 15 83 84

¹⁰ Un seul dossier par projet, commun à l'ensemble des équipes partenaires.

¹¹ Les fichiers dépassant 2 Mo pourront être déposés sur le site du MCC à l'adresse :
<http://zephyrin.culture.fr> pour les coordinateurs appartenant à un service du MCC ou sur
<http://zephyrin.ext.culture.fr> pour les coordonnateurs extérieurs au MCC. Les modalités de dépose sont indiquées sur le site Zéphyrin.

ANNEXE 1 :
LE CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Les institutions patrimoniales (musées, centres d'archives, bibliothèques) sont au cœur de mutations considérables, qui ont un double effet : elles déstabilisent leurs fondements, la définition de leurs missions, les métiers et les systèmes de légitimation interne et externe ; elles favorisent aussi le développement de pratiques d'ordres et d'objectifs très variés : maintien de missions d'intérêt général dans un environnement qui fait prévaloir les logiques de rentabilité, adaptation des relations avec la diversité des publics, réflexion sur la place des institutions et des autres acteurs dans les processus de reconnaissance patrimoniale, formation de réseaux professionnels sur des thèmes transversaux, appel à des artistes...

Au cours des dix dernières années, divers facteurs ont durablement modifié le cadre d'action des institutions patrimoniales. Au niveau local, les collectivités territoriales, qui sont des acteurs clés de la culture, ont pour certaines d'entre elles choisi de renforcer leur action en matière patrimoniale. Elles l'ont fait alors même que les lois de décentralisation avaient peu concerné le patrimoine, hormis pour ce qui concerne la décentralisation des archives et des bibliothèques départementales au début des années 1980, puis, en 2005, la régionalisation de l'Inventaire. Au niveau national, dans le domaine des musées, la loi de 2002, sans intervenir sur les modalités de gestion des institutions, a créé de nouvelles conditions d'action pour les musées, en instaurant une appellation « musées de France » qui officialise pour la première fois leurs missions et définit juridiquement un corps de doctrine portant sur différents aspects de la chaîne patrimoniale. Le cadre européen d'action a systématiquement soutenu et valorisé les politiques territoriales à des fins de cohésion sociale, fournissant par là des opportunités dont certaines institutions patrimoniales ont pu se saisir. Les modifications du contexte mondial ont également contribué à dessiner de nouvelles perspectives pour les institutions patrimoniales. L'adoption de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la convention européenne du paysage (2000) et la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005), l'organisation de l'Année européenne du dialogue interculturel en 2008 et, dans ce cadre, celle des premiers Etats généraux du multilinguisme en Europe, ont donné lieu à une réflexion collective, à des expérimentations nouvelles, voire à une production normative dont il convient de mesurer si elles sont sources de mutations. De nouveaux acteurs, associations et individus, interviennent dans les processus de patrimonialisation, souvent à partir d'une référence forte au territoire. Enfin, les pratiques numériques forgent de nouveaux modes d'accès aux savoirs et au patrimoine. Ce sont là autant de prismes à travers lesquels il est possible d'analyser dans leurs évolutions les pratiques et périmètres d'action des institutions patrimoniales ainsi que les processus de patrimonialisation.

Ainsi, par leurs missions et par leurs pratiques, par leur position à l'intersection de logiques territoriales locales, nationales, européennes et des logiques de mondialisation culturelle, les institutions ou services patrimoniaux sont-ils au cœur des mutations du monde contemporain. Plus spécifiquement, les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, qui sont à l'intersection du patrimoine et des industries culturelles, sont confrontés directement à un double défi, et ce, quels que soient leur statut, leur localisation, leur taille, leur spécialisation.

– Le défi de l'interculturalité est posé par la multiplication et la diversification des échanges dans le monde contemporain, par la complexification des sociétés et des pratiques culturelles. Il tient à la prise de conscience que la reconnaissance et l'acceptation de la diversité des formes d'expression culturelle sont certes nécessaires, comme préalables, mais qu'elles ne peuvent en aucun cas suffire à faire société ou à construire l'échange entre les hommes et entre les sociétés dans un monde globalisé.

– Le défi du patrimoine et des processus de patrimonialisation est posé par l'extension de la notion de patrimoine et par la multiplication des demandes de reconnaissance sociale et politique, notamment en termes d'acteurs du patrimoine, de modes de représentation, d'enjeux mémoriels ou de politiques de la mémoire.

1. Les sources de l'appel à recherche

Le présent appel à projet résulte d'un processus engagé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2008, et qui s'est déroulé en deux phases. La première phase a permis de réfléchir sur l'interculturalité à partir des pratiques et du vocabulaire des institutions patrimoniales, plus spécifiquement des archives, musées et bibliothèques. La seconde phase permet d'approfondir les questions posées en vue de recherches plus poussées, et de mettre en lumière des axes transversaux appelant de nouvelles explorations.

Les approches initiales à partir des institutions patrimoniales

En mars 2008, la Mission de la Recherche et de la Technologie (MRT, actuellement DREST) du ministère de la Culture et de la Communication a initié un groupe de travail « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales », dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel. Durant un an, un

séminaire¹² a donc réuni des responsables des musées, archives et bibliothèques pour entamer, en partenariat avec des représentants d'associations et des chercheurs, une réflexion critique sur leurs propres pratiques en matière d'interculturalité. Ce séminaire a constitué un espace de discussion original, à double titre. D'une part, il a réuni des institutions très différentes et communiquant par ailleurs peu entre elles, malgré le dénominateur commun que constitue le patrimoine ; d'autre part, il a mis en lumière l'importance des subjectivités dans le processus d'interrogation critique. Il s'est développé en tant qu'espace ouvert, et il est de ce fait également devenu un laboratoire méthodologique.

Quatre thèmes considérés comme structurants pour les questions traitées ont constitué le fil rouge du séminaire : la collecte, l'organisation de l'offre, les publics, les acteurs professionnels. Ces travaux ont permis de mettre en commun des savoirs pratiques et théoriques. Ils ont conduit à identifier des champs de connaissance et des thèmes de réflexion à défricher ou approfondir. Des modalités de travail sur le court et le moyen terme ont également été proposées. Ainsi, deux lignes de conduite ont été fixées pour la suite des travaux.

1. Il est ressorti que le dialogue interculturel est une manière récente de poser la problématique ancienne de l'interculturel, trop souvent réduite, dans les sciences humaines et sociales comme au niveau des politiques culturelles, aux questions de compétences interculturelles à acquérir ou bien d'immigration. Il a fini par privilégier la notion de « pratiques interculturelles », utilisée ici comme levier pour mettre en mouvement des questions qui touchent au cœur des institutions patrimoniales.
2. La méthodologie mise en place, qui consiste en une recherche systématique d'alliance entre les acteurs concernés (institutions patrimoniales, collectivités territoriales, associations, chercheurs) et en une capitalisation sur le long terme des savoirs et recherches disponibles, a montré sa richesse, et elle doit être également poursuivie pour la conduite des recherches.

Un approfondissement à partir du terrain

Ces questions et ces approches méthodologiques ont été testées et précisées dans une deuxième phase engagée à l'automne 2009, grâce à l'organisation de journées d'étude thématiques et de séminaires en régions¹³, permettant un approfondissement des questionnements à partir du terrain. Ces travaux ancrés dans des territoires très différents les uns des autres et inspirés d'initiatives exploratoires menées dans les musées ont mis en évidence :

- l'intérêt d'appréhender l'interculturel en tant que notion ouverte, pour débattre et déplacer les positions ;
- la possibilité d'appuyer les réflexions sur des formes de questionnement réciproque entre institutions, chercheurs et associations, à partir, par exemple, de l'élaboration du programme scientifique et culturel d'un musée, de l'analyse des fonds d'une bibliothèque sous le prisme de l'interculturel, des politiques de patrimonialisation menées par telle ou telle institution...
- La possibilité de mettre à l'épreuve des conceptions et des pratiques que les uns et les autres ont tendance à considérer comme évidentes ou légitimes, à tous les niveaux de la chaîne patrimoniale.

Ils ont permis de retenir des axes de travail thématiques et transversaux pour la recherche, qui nourrissent le présent appel à recherche.

2. Le Groupement d'intérêt scientifique

Producteur à la fois de relations transversales aux institutions et d'un champ de réflexion original et nécessaire, le groupe de travail a souhaité aller plus loin. La formule d'un groupement d'intérêt scientifique, à la fois souple et offrant de nombreuses possibilités de partenariat, a été choisie en 2010 pour poursuivre les travaux. Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales »¹⁴ (IPAPIC) vise à la fois à démultiplier les cadres, les espaces et les sujets de rencontre, à ouvrir ou nourrir les pistes de recherche en impliquant des institutions plus nombreuses et plus variées, à réfléchir sur la méthodologie de la recherche. Lieu de décroisement dans les modalités de production des connaissances, notamment entre chercheurs et autres producteurs de savoir, le GIS IPAPIC se veut un laboratoire permanent à partir des interrogations du groupe de travail.

Le GIS IPAPIC constitue le cadre de suivi des projets de recherche issus du présent appel, au moyen d'ateliers ou de séminaires.

¹² L'ensemble des comptes-rendus est disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

¹³ Les comptes-rendus de ces travaux sont disponibles sur <http://www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

¹⁴ <http://www.ipapic.eu>

**ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RÉPONSE POUR
L'APPEL À PROJETS DE RECHERCHE 2012**

Merci de respecter la mise en forme du document. Tout dossier incomplet sera déclaré inéligible.

Titre du projet (300 caractères maximum)

Titre raccourci pour saisie informatique (70 caractères maximum):

1- Renseignements administratifs

Coordonnateur scientifique :

Prénom Nom	
Fonction	
Institution	
Adresse	
Tél.	
Télécopie :	
Mél :	

AXE(s) de l'Appel à Projets de Recherche concerné(s) : (cochez les cases correspondant aux axes du projet)

Axe 1	<input type="checkbox"/>	La collecte et la valorisation des fonds
Axe 2	<input type="checkbox"/>	Le territoire, la territorialisation
Axe 3	<input type="checkbox"/>	Les acteurs, ou qui fait patrimoine ?
Axe 4	<input type="checkbox"/>	La langue, les langues, la traduction

Durée du projet (de 6 à 18 mois)	
---	--

1- Budget global prévisionnel (€ H.T.) (2+3+4) :		1- Budget global prévisionnel (€ T.T.C.) (2+3+4):	
Organisme exonéré de TVA ¹⁵	Organisme assujetti à TVA et ne la récupérant pas	Organisme assujetti à TVA et la récupérant	
2- Subvention demandée au MCC (€) :			
3- Cofinancements prévus et/ou obtenus hors fonds propres des équipes :			
4- Total des Fonds propres mis par les équipes :			

¹⁵ Barrer les régimes fiscaux qui ne correspondent pas à celui de l'organisme qui recevra la subvention

Informations sur les participants au projet :

Partenaires du projet Prénom Nom, fonction	Organisme d'appartenance	Adresse	Numéro de téléphone, Fax, e-mail

Résumé du projet (200 mots au maximum)

Mots-clés (6 au maximum) :

Liens avec les programmes régionaux, nationaux et européens :

2- Budget prévisionnel

2.1- Budget global

2.1.1. Dépense globale prévisionnelle :

Dépenses de fonctionnement	Nature de la dépense	H.T.	T.T.C.
Rémunérations (personnel permanent et sur contrat)			
Frais de déplacement			
Fournitures, petit équipement, logiciels, documentation, édition			
Équipement			
Frais spécifiques (préciser leur nature : inscription colloque, analyses, etc.)			
Frais de gestion (%)			
Coût total			

2.1.2. Recette globale prévisionnelle :

Recette	Nature de la dépense	H.T.	T.T.C.
Fonds propres (à détailler par partenaire : salaire, frais déplacement, matériel, etc)			
Subvention demandée au MCC			
Autres subventions			
Total			

2. 2- Répartition du total de la subvention demandée au ministère

(mettre en évidence la répartition par partenaire)

Dépenses de fonctionnement	Nature de la dépense	H.T ¹⁶ .	T.T.C.
Rémunérations ¹⁷ (hors personnels permanents)	Fonction : Evaluation en personne/mois :		
Frais de déplacement			
Fournitures, petit équipement, logiciels, documentation, édition			
Frais spécifiques (préciser leur nature : inscription colloque, analyses, etc.)			
Frais de gestion (%)			
Coût total			

Dépenses d'équipement (matériel d'une valeur unitaire supérieure à 1600 € H.T.)		Valeur achat H.T.	Valeur achat T.T.C.
Nature	Marque		

- Comment avez-vous évalué vos besoins ? (étude interne, externe, etc.)
- Cofinancement hors fonds propres : sources et proportions ? Lesquelles sont des sources certaines ?
- Estimation des fonds propres mis par chaque équipe, moyens financiers et personnel compris :

¹⁶ Si l'organisme est exonéré de TVA ou s'il la récupère, seule la colonne HT sera remplie.

¹⁷ Les rémunérations ainsi que les frais de séjour et de déplacement ne sont pas soumis à la T.V.A.

3. Le projet

Pour être complet, le dossier devra au moins traiter les points ci-dessous.

Le contexte et les enjeux scientifiques seront y seront décrits ainsi que l'état de l'art.

3.1. Contexte, enjeux scientifiques et objectifs du projet

3.1.1 Contexte de la proposition

3.1.2. Positionnement du projet

(à situer niveau national et international avec éventuellement l'apport des partenaires s'il existe)

3.1.3. Objectifs

(objectifs, résultats attendus et aspects innovants du projet de recherche)

3.2. Programme de travail

3.2.1. Présentation du programme de travail

A titre indicatif le programme de travail décrira les hypothèses, méthodes, outils et protocoles envisagés ainsi que le mode de coordination.

3.2.2. Description des tâches

Seront présentées ici les responsabilités et tâches dévolues à chaque équipe de recherche avec un récapitulatif des moyens techniques et humains mis en œuvre.

3.2.3. Calendrier d'exécution

3.3 Les partenaires du projet

3.3.1. Présentation de chaque partenaire

Un rapide descriptif des personnes impliquées dans le projet et des institutions dont elles dépendent (laboratoires, musées...) sera présenté en mettant en évidence les éléments permettant d'apprécier la qualification des partenaires dans le projet et leur apport dans la constitution de l'équipe « projet ».

3.3.2. Rôle et implication

Compléter le tableau ci-dessous qui donnera une vision synthétique du rôle de chaque participant au projet

Organisme d'appartenance	Nom	Prénom	Emploi actuel	Discipline (si besoin)	Personne . mois	Rôle/ Responsabilité dans la proposition de projet

3.4. Stratégies de valorisation et d'exploitation des résultats: colloques, publications, restitutions.....

3. 5. Bibliographie

**ANNEXE 3 : LETTRE D'ENGAGEMENT DE PARTICIPATION
AU PROJET DE RECHERCHE**



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

**Service de coordination des politiques culturelles et de l'Innovation
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la
technologie**

**Pratiques interculturelles dans les
institutions patrimoniales**

Appel à projets de recherche 2012

Lettre d'engagement de participation au projet de recherche

Titre du projet

Coordonné par : Prénom Nom

Institution

Je, soussigné(e),, Directeur de (*nom de l'organisme*), autorise la participation de, au projet mentionné ci-dessus dans lequel notre institution est partenaire.

Cachet de l'organisme	A....., le..... Signature du responsable de l'institution
-----------------------	--